

COMMUNE DE FOURBANNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mercredi 22 Avril 2026 à 20 H

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 1er Avril 2026 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à 20h00.

Etaient présents : Laëtitia JOURNOT, Maria VENDOLA-PETREMENT, Gérard MOUGEY, Laurence JOLY, Olivier BRANGET, Thérèse DESCHAMPS, David BRANGET, Pascal GUYOT, Isabelle MONTENOISE.

Absents excusés : Nathan MALFROY (Procuration à Mme JOLY Laurence), Sabine ILTIS (Procuration à Mme VENDOLA-PETREMENT Maria).

Absents : /

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme DESCHAMPS Thérèse ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1 - Compte Financier Unique

2 - Affectation du résultat

3 - Budget Primitif 2026

- Vote des 3 taxes
- Indemnités des élus
- Participation aux classes découvertes
- Cartes Avantages Jeunes

4 - Budget Lotissement 2026

5 - Programme de travaux 2026 du Syded

6 - Délégations du Conseil municipal au maire

7 - Organisation du conseil

8 - Divers

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Madame le Maire :

- **Ouvre la séance ;**
- **Procède à la vérification du quorum ;**
- **Nomme un secrétaire de séance ;**
- **Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;**
- **Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;**
- **Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits**

D'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2026 :

Vote pour : 11

1 - Compte Financier Unique :

Le compte de gestion ainsi que le compte administratif fusionnent cette année et devient le compte financier unique.

Investissements :

Fonctionnement :

Dépenses = 175 950.39 €

Dépenses = 51 440.12 €

Recettes = 165 621.34 €

Recettes = 96 731.17 €

En conséquence et après report des résultats N-1, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 10 322.13 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 288 527.17 € (sans crédit à reporter).

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire se retire pour le vote.

2 - Affectation du résultat :

A la clôture de l'exercice 2025, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de : 288 527.17 €

Il convient d'affecter la somme de 163 579.75 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en couverture du déficit d'investissement de clôture et des restes à réaliser.

Le Solde, soit la somme de 124 947.42 € est repris au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

3 - Budget Primitif 2026 :

- **Vote des 3 taxes**

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Après délibération, le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.56 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9.69 %

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Indemnités des élus**

a) **La fixation de l'indemnité du maire**

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixés en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement égal à 4 110.52 €).

A noter que depuis la loi du 22 décembre 2025, toutes les communes de moins de 3500 habitants perçoivent la dotation particulière relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, sensée permettre de couvrir en partie le coût des indemnités de fonction pour le budget communal.

L'indemnité du maire est fixé par défaut au niveau maximal et ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal.

A la demande de Mme le maire, ne souhaitant pas percevoir l'indemnité totale, le conseil municipal décide de voter un taux de 22.5 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

B) La fixation de l'indemnité des adjoint(e)s :

L'indemnité des adjoint(e)s est fixée par délibération du Conseil Municipal et ne peut dépasser un taux plafond.

L'exposé du Maire entendu, et à la demande des 2 adjoints de ne pas percevoir leur indemnité totale, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 22 mars 2026, les indemnités seront de :

- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint, Madame VENDOLA-PETREMENT Maria: 6.6 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint, Monsieur MOUGEY Gérard : 6.6 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **Participation aux classes découvertes**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2026/2027 l'aide habituellement accordée.

Rappel des conditions :

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire.
- Une subvention annuelle par élève
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'aide accordée.

Voix pour : 11 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **Cartes Avantages Jeunes**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Conseil général et d'offrir aux jeunes de la Commune « le Pack Avantages Jeunes 2026/2027 aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Voix pour : 11 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **Vote du budget primitif 2026**

Présentation du Budget Primitif sur Documents

FONCTIONNEMENT

Totale des Dépenses = 117 597.35 €

Total des Recettes = 204 101.44 €

Excédent = 86 504.09 €

INVESTISSEMENT

Total des Dépenses = 395 990.25 €

Total des Recettes = 395 990.25 €

Excédent = 0 €

Voix pour : 9

Voix contre : 1

Abstention : 1

4 - Budget Lotissement 2026 :**FONCTIONNEMENT**

Total des Dépenses = 165 587.50€

Total des Recettes = 165 587.50 €

Excédent = 0 €

INVESTISSEMENT

Total des Dépenses = 165 582.50 €

Total des Recettes = 165 582.50 €

Excédent = 0 €

5 - Programme de Travaux du Syded :

Il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'œuvre du SYDED.

L'opération est située chemin de la chaille.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 15 430 € TTC dont 11 400 € pris par le SYDED il resterait à la charge de la commune 4 030 €.

Madame la Maire demande :

- d'inscrire les crédits nécessaire au budget de la collectivité.
- l'autorisation de demander au SYDED la réalisation des travaux.
- de l'autoriser à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Vote Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

6 - Délégations du Conseil Municipal au maire :

Mme le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 0 contre, 1 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier) à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 100 000 € par année civile ;

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercés par le premier adjoint ou à défaut par le deuxième adjoint.

7 - Organisation du Conseil Municipal :

- **Désignations du Conseil Municipal aux structures extra communales**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS:

Au niveau de la CCDB, le Maire est obligatoirement Titulaire et le Premier Adjoint son suppléant.

- Laëtitia JOURNOT, Titulaire
- VENDOLA-PETREMENT Maria, Suppléant

SYNDICAT DES EAUX:

Actuellement le président est Thierry BEUDET. Il laisse sa place courant mai. Il demande 2 titulaires.

- MOUGEY Gérard, Titulaire
- BRANGET Olivier Titulaire

SIVU FGS (Fourbanne, Grosbois, Sechin :

Il regroupe 3 communes (Fourbanne, Grosbois et Sechin) et qui totalisent 530 habitants et qui gère uniquement l'église et le cimetière. Il souhaite 2 titulaires et 1 suppléant. Le président est Jean-Pierre Pernot.

- MOUGEY Gérard Titulaire
- BRANGET David Titulaire
- ILTIS Sabine Suppléant

➤ **Désignations du Conseil Municipal aux structures communales**

A noter que : Chacun des 11 conseillers municipaux peut s'inclure dans toutes les commissions.

AGRICULTURE & FORET: 1 titulaire, 1 suppléant

- David BRANGET Titulaire
- Nathan MALFROY Suppléant

VOIRIE, ENTRETIEN, IMMEUBLE: 1 titulaire, 1 suppléant

- Olivier BRANGET Titulaire
- Laurence JOLY Suppléant

LOISIRS, CULTURE, TOURISME & COMMUNICATION: 2 titulaires, 2 suppléants

- Maria VENDOLA-PETREMENT Titulaire
- Thérèse DESCHAMPS Titulaire
- Laurence JOLY Suppléante
- Sabine ILTIS Suppléante

URBANISME: 5 délégués

- Maria VENDOLA-PETREMENT
- Olivier BRANGET
- Laurence JOLY
- David BRANGET
- Gerard MOUGEY

COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES : (commission obligatoire – 3500 habitants)

- 1 Président : Laëtitia
- 3 Titulaires : MOUGEY Gérard, BRANGET David, BRANGET OLIVIER

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

8 - Divers :

➤ **Communication**

Mme la Maire souhaiterait intégrer Murielle FAIVRE en appui à la communication de la municipalité (site internet, diffuser une lettre de communication). Mme FAIVRE exercerait ses fonctions de manière gracieuse et bénévole sur son propre temps.

Après délibération le conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

➤ **Demande de la Famille MALFROY**

A été déposée une demande d'occupation de la place du village le samedi 6 juin à partir de midi . Le conseil municipal donne son accord en contre partie la famille Malfroy s'engage à respecter le voisinage ainsi que la propreté des lieux.

➤ **Lettre AR des Familles NICOLET, CUENIN, GROSPERRIN, GUYOT, BESNARD**

Madame la Maire fait lecture d'une lettre recommandée avec AR, reçue en mairie en date du 13/04/2026

Les familles Nicolet, Cuenin, Groperrin, Guyot , Besnard faisant part de leurs craintes concernant leurs biens - dallage du garage de Monsieur Nicolet et Pool House de Mme Groperrin et sapin angle maisons Nicolet et Guyot - au vu des travaux prochains dans le cadre de la réalisation du lotissement.

Une réponse à ce courrier sera faite prochainement et dans les délais impartis, par le conseil municipal

Une proposition de présentation du projet lotissement sera faite par Monsieur Lopez du BEJ

➤ **STA**

Suite aux dégradations survenues l'été dernier (panneaux signalétiques détériorés, bac à verre , transformateur électrique, dégradation des routes et autres ...) . Les travaux de réfection s'élèvent à plus de 4000 € .

Une question se pose : qui sera en charge de payer ces frais ? La population entière de Fourbanne ? Celles et ceux qui ont commis ces actes ?

➤ **Place du village**

Un appel avait été lancé par courrier aux habitants de Fourbanne pour trouver un nom à la nouvelle place du village . Plus de 25 réponses sont arrivées en mairie, avec une belle diversité de propositions . Un dépouillement sera prochainement établi et le nom majoritairement proposé sera donné à la place

du village . Nous remercions les fourbannières et fourbanniers pour leur implication.

La réception des travaux a eu lieu le 14 Avril 2026. **La place sera inaugurée le vendredi 12 juin 2026.** Une carte d'invitation sera envoyée aux institutions ainsi qu'à la population.

Le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 23h15.

Le secrétaire de la séance :

Le Maire :

Laetitia JOURNOT